



IFP School est une école d'ingénieurs publique, créée par décret du 13 octobre 1954 et placée sous la tutelle du Ministère de la transition énergétique, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et du Secrétariat d'État à la Mer



Pour cela, elle s'appuie sur une forte intégration industrielle, sur une large ouverture internationale et sur un modèle pédagogique innovant (#learningByDoing) qui privilégie une approche centrée sur la résolution de problématiques concrètes.

L'OFFRE DE FORMATION D'IFP SCHOOL

IFP School propose à des candidats de niveau bac +4 ou bac +5 une large gamme de **programmes de formation appliqués** à l'univers industriel, conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur spécialisé (DIS) ou du diplôme d'études supérieures appliquées (DESA), dans quatre grands domaines de l'énergie et de la mobilité durable :

- Motorisations et mobilité durable,
- Économie et management de l'énergie,
- Procédés pour l'énergie et la chimie,
- Géoressources et énergie.

IFP School est également co-accréditée pour des **programmes de masters orientés recherche** à

travers des partenariats structurants avec des universités et grandes écoles françaises.

IFP School propose également plus de **40 thèses** chaque année.

Enfin, IFP School organise des formations dispensées hors les murs dans des pays producteurs d'énergie, dans le cadre de sa politique d'essaimage, en partenariat avec une université locale et avec un sponsor industriel.

IFP School en chiffres

10 programmes ingénieur spécialisé, orientés industrie dont 6 anglophones

4 programmes de master orientés recherche

2 Mastères spécialisés®

1 Master exécutif (réservé aux professionnels)

16 000 alumni actifs dans plus de 100 pays

50 % d'étudiants internationaux

+ de 80 % d'élèves financés par des entreprises

Près de 230 partenaires industriels et académiques dans le monde

Plusieurs MOOC : cours en ligne gratuits sur les enjeux de la transition énergétique et la mobilité durable.

LES ACCRÉDITATIONS ET LABELLISATIONS



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

LES LABELLISATIONS



POUR ALLER PLUS LOIN

[IFP School](#)

Formation diplômante

Lien vers la page web :